



Le quinze décembre deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Annonay Rhône Agglo » s'est réuni au siège de la Communauté sous la présidence de Monsieur Simon PLENET, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Céline BONNET, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Brigitte BOURRET, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, François CHAUVIN, Éliane COSTE, Alain CRESCINI, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Jean-Luc FANGET, Geneviève FAVERJON, Julia FOLTRAN, Christian FOREL, Frédéric FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Alain GEBELIN, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Laurent MARCE, Vincent MAYOT, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Eric PLAGNAT, Aurélie PLENET, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Alain THOMAS, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Armand VALLET et Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Monsieur Jean-Pierre LINOCIER en qualité de délégué suppléant.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Olivier DUSSOPT, Virginie FERRAND et Benoît GAUTHIER.

Pouvoirs et représentations :

Olivier DUSSOPT excusé, a donné pouvoir à Simon PLENET

Virginie FERRAND excusée, a donné pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

Benoît GAUTHIER excusé, est représenté par Jean-Pierre LINOCIER, son suppléant.

Secrétaire de séance : Céline BONNET

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 9 décembre 2016

Membres en exercice : 57 titulaires et 23 suppléants

Présents : 54 titulaires et 1 suppléant

Pouvoirs : 2

Votants : 57

**2016. 402 - CONVENTION DE CONTINUITÉ DE SERVICE PUBLIC AVEC LE SYTRAD POUR LES COMMUNES MEMBRES DE L'EX-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY ET LES COMMUNES D'ARDOIX ET DE QUINTENAS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et toutes les pièces annexes.

La séance est levée à 19h45.

*Pour extrait certifié conforme.*

Le Président

Simon PLENET

Affiché le **20 DEC. 2016** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.

